

# Document d'information AERAS

## AERAS Information document

**à destination des personnes souscrivant un contrat d'assurance en relation avec un emprunt entrant dans le cadre de la Convention AERAS (s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé)**

**for customers taking out insurance for a loan that falls within the scope of the AERAS Convention (insurance and loans for those with increased health risk)**

Mars 2022

March 2022

Afin de faciliter l'accès à l'assurance et au crédit des personnes présentant un risque aggravé de santé (personnes ayant été atteintes d'un cancer, mais également d'autres pathologies), la Convention AERAS met en place des dispositifs permettant d'améliorer la prise en compte par les assureurs des avancées thérapeutiques pour les personnes atteintes ou ayant été atteintes de certaines pathologies :

To facilitate access to insurance and loans for people with an increased health risk (cancer survivors and also those with other medical conditions), the AERAS Convention puts measures in place to improve how insurers take therapeutic advances into account for people suffering with or who have suffered certain pathologies :

- D'une part, pour les prêts à la consommation affectés ou dédiés, les prêts professionnels pour l'acquisition de locaux et/ou de matériels, les prêts immobiliers, par la mise en place d'un « droit à l'oubli » permettant aux personnes ayant été atteintes d'un cancer ou d'une hépatite virale C de ne plus avoir à le déclarer, sous certaines conditions à remplir au moment de contracter une assurance emprunteur ;  
First, for allocated or dedicated consumer loans, professional loans for the purchase of premises and/or equipment and real estate loans, by establishing a "right to be forgotten" so that cancer or viral hepatitis C survivors do not have to declare their illness, subject to certain conditions being satisfied at the time the credit insurance is taken out ;
- D'autre part, pour les prêts professionnels pour l'acquisition de locaux et/ou de matériels, les prêts immobiliers, par la mise en place d'une grille de référence AERAS qui définit :  
Second, for professional loans for the purchase of premises and/or equipment and real estate loans, by establishing an AERAS reference table that provides :
  - les caractéristiques des pathologies, (définition précise) et les délais au-delà desquels aucune majoration de tarif (surprime) ni exclusion de garantie ne sera appliquée pour certaines pathologies aux personnes qui en ont souffert ;  
a precise definition of the relevant medical conditions and the time periods beyond which no premium surcharge or liability exclusion will be applied to people who have experienced certain medical conditions ;
  - des taux de surprimes maximaux applicables par les assureurs, pour certaines pathologies qui ne permettent pas aux personnes qui en souffrent d'accéder à une assurance emprunteur à un tarif standard.  
maximum premium surcharge rates that insurers are permitted to apply for certain medical conditions that exclude such people from accessing standard rate credit insurance.

**Il est recommandé aux personnes souhaitant vérifier si elles peuvent bénéficier de ces dispositions de se rapprocher de leur médecin connaissant leur pathologie.**

**We advise customers wishing to check whether they benefit under these provisions to speak to their doctor who is familiar with their medical condition.**

1

### **Non déclaration d'une ancienne pathologie cancéreuse ou d'une ancienne hépatite virale C : le « droit à l'oubli » pour tous les crédits entrant dans le champ de la Convention**

**Non-declaration of a former cancer illness or a former viral hepatitis C : the "right to be forgotten" for all loans falling within the scope of the Convention**

#### **1.1 - Le dispositif s'applique lorsque deux conditions sont réunies :**

**The measure will apply when two conditions are met :**

- les contrats d'assurance couvrent les prêts à la consommation affectés ou dédiés, les prêts professionnels pour l'acquisition de locaux et/ou de matériels, les prêts immobiliers ;  
the insurance policies cover allocated or dedicated consumer loans, professional loans for the purchase of premises and/or equipment, real estate loans ;
- le terme des contrats doit intervenir avant le 71ème anniversaire de l'emprunteur.  
the policies must expire before the borrower's 71st birthday.

## 1.2 – Vous pourrez bénéficier des dispositions du « droit à l’oubli » si vous avez été atteint d’une maladie cancéreuse ou d’une hépatite virale C sous réserve que :

You can benefit under the “right to be forgotten” if you have been affected by cancer illness or viral hepatitis C provided that :

- la date de fin du *protocole thérapeutique*<sup>1</sup> remonte à plus de 5 ans au jour de votre demande d’assurance ;  
more than 5 years has lapsed between the dates of the end of your *treatment protocol*<sup>1</sup> and your insurance application ;
- **et** qu’il n’a pas été constaté de *rechute*<sup>2</sup> de votre maladie.  
**and** you have not experienced a *relapse*<sup>2</sup> of your illness.

Les autres pathologies et facteurs de risque, les situations actuelles d’incapacité, d’invalidité ou d’inaptitude au travail, en lien ou non avec l’affection relevant du droit à l’oubli, sont à déclarer à l’assureur en réponse au questionnaire de santé et pourront faire l’objet d’une décision adaptée ou d’une tarification en tant que telle.

Les conséquences de la maladie cancéreuse, de l’hépatite virale C ou celles des traitements, notamment les effets secondaires, ne sont pas couvertes par le Droit à l’oubli et doivent donc être déclarées à l’assureur.

Other medical conditions and risk factors, current circumstances of incapacity, disability or unfitness to work, whether or not connected with the illness falling within the “right to be forgotten”, must be declared to the insurer via the health questionnaire and may give rise to an adapted decision or pricing level.

The “right to be forgotten” does not cover the consequences of having had cancer, viral hepatitis C or its treatment, including side effects, and must be declared to the insurer.

**Vos droits : Si vous répondez à l’une ou l’autre des conditions médicales mentionnées au 1.2 vous n’avez pas à déclarer votre antécédent de maladie cancéreuse ou d’hépatite virale C et vous bénéficiez d’une assurance sans aucune surprime ni exclusion de garantie concernant cet antécédent. Vous n’avez donc pas à transmettre d’informations relatives aux maladies cancéreuses ou à l’hépatite virale C, mentionnées au 1.2 dans le cadre de votre recherche d’assurance emprunteur. Toutefois, si vous en transmettiez par erreur, le service médical de l’assureur ne les prendra pas en compte dans son évaluation du risque.**

**Your rights : If you meet one of the medical conditions in 1.2 you do not have to declare your previous cancer illness or viral hepatitis C and you will be entitled to insurance without any premium surcharge or liability exclusion regarding that illness. Therefore, when you are applying for protection insurance you will not have to send information relating to the cancer illnesses or to the viral hepatitis C mentioned in 1.2.**

**However, if you send it by mistake, the insurer’s medical department will not take it into account in its risk assessment.**

2

## Déclaration des états de santé : la grille de référence AERAS

### Statement of health : the AERAS reference table

#### 2.1 – Le dispositif s’applique lorsque trois conditions sont réunies :

The measure shall apply when three conditions are met :

- les contrats d’assurance couvrent les prêts professionnels pour l’acquisition de locaux et/ou de matériels, les prêts immobiliers ;  
the insurance policies cover professional loans for the purchase of premises and/or equipment, real estate loans ;
- il s’agit soit, de contrats relatifs aux opérations de prêts immobiliers ayant pour objet l’acquisition d’une résidence principale dont la part assurée n’excède pas 320 000€, sans tenir compte des crédits relais ;  
soit de ceux relatifs à un encours cumulé de prêts dont la part assurée n’excède pas 320 000€ pour les autres cas de prêts immobiliers et de prêts professionnels pour l’acquisition de locaux et/ou de matériels ;  
they are either policies relating to real estate loans to purchase a principal residence, where the insured portion does not exceed €320,000, not including bridging loans ; or those relating to cumulative financing for other cases of professional loans to purchase premises and/or equipment, where the insured portion does not exceed €320,000 ;
- le terme des contrats doit intervenir avant le 71<sup>ème</sup> anniversaire de l’emprunteur.  
the policies must expire before the borrower’s 71<sup>st</sup> birthday.

#### 2.2 – Les conditions permettant de bénéficier de la grille de référence AERAS

Conditions for entitlement to the AERAS reference table

**Vous devez déclarer les informations relatives à votre état de santé à votre assureur et l’assurance est accordée suivant les modalités suivantes :**

**You must declare the information on your state of health to your insurer and the insurance policy will be awarded in accordance with the following terms and conditions :**

- a) Accès à l’assurance emprunteur dans des conditions standard :  
Access to protection insurance under standard conditions :

<sup>1</sup>Ce que l’on entend par « date de fin du protocole thérapeutique » : il s’agit de la date de la fin du traitement actif du cancer ou de l’hépatite virale C, en l’absence de rechute, par chirurgie, radiothérapie chimiothérapie ou traitements antiviraux effectués en structure autorisée, à laquelle plus aucun traitement n’est nécessaire hormis la possibilité d’une thérapie persistante de type hormonothérapie ou immunothérapie.

<sup>1</sup>What do we mean by the “date of the end of your treatment protocol” ? This is the date of the end of your active cancer or viral hepatitis C treatment, where there is no relapse, by surgery, radiotherapy chemotherapy or anti-viral treatments carried out by an authorised organisation, where no further treatment is necessary other than the possibility of continuous hormone replacement therapy or immunotherapy-type treatment.

<sup>2</sup>Ce que l’on entend par « rechute » : il s’agit de toute nouvelle manifestation médicalement constatée du cancer ou de l’hépatite virale C, qu’elle le soit par le biais d’un examen clinique, biologique ou d’imagerie.

<sup>2</sup>What do we mean by “relapse” ? This is any new medically diagnosed cancer or viral hepatitis C, whether through clinical, biological or imaging examination.

- La grille de référence établit la liste de pathologies, cancéreuses ou autres, y compris chroniques, répondant à des critères précis, pour lesquelles les données de la science disponibles permettent de préciser les conditions d'accès à des délais inférieurs à ceux du « droit à l'oubli » au-delà desquels aucune majoration de tarifs ni exclusion de garantie ne sera appliquée du fait de cet antécédent médical à déclarer ;  
The reference table lists illnesses, cancerous or otherwise, including chronic diseases, that meet specific criteria, for which available scientific data permits insurance access terms within shorter time periods than those for the "right to be forgotten" to be defined, beyond which no premium surcharge or liability exclusion will be applied by reason of the previous declarable medical condition ;
- Elle précise la date de référence à partir de laquelle ces délais courent : fin du *protocole thérapeutique*<sup>3</sup> (pathologies cancéreuses, hépatite virale C) ou date de référence adaptée à chaque type de pathologie ;  
It specifies the reference date from which these time periods begin to run : end of the *treatment protocol*<sup>3</sup> (cancerous diseases, viral hepatitis C) or the reference date appropriate to each type of disease ;
- Pour ces pathologies, l'emprunteur est informé par l'assureur de l'acceptation aux conditions standard.  
For these diseases, the insurer will inform the borrower of its agreement to apply standard terms and conditions.

**Vos droits : aucune surprime ni exclusion de garantie liée à cet antécédent ne vous est appliquée si vous remplissez les conditions déterminées par cette grille et celles mentionnées au 2.1.**  
**Your rights : no premium surcharge or liability exclusion linked to this previous medical condition will be applied if you meet the conditions defined in the table and those set out in 2.1.**

b) Accès à une assurance emprunteur dans des conditions se rapprochant des conditions standard :  
Access to protection insurance in terms and conditions close to standard terms and conditions :

- La grille de référence liste les pathologies, cancéreuses ou autres, y compris chroniques pour lesquelles les données de la science disponibles permettent de préciser, par garantie (par exemple : décès, incapacité, invalidité), les critères d'accès à ces conditions d'assurance et les taux de surprimes maximaux applicables ;  
The reference table lists the illnesses, cancerous or otherwise, including chronic diseases, for which available scientific data permits insurance access terms and maximum applicable premium surcharge rates to be defined per cover (for example : death, incapacity, disability) ;
- Pour ces pathologies, l'emprunteur est informé par l'assureur de la tarification standard de la prime et peut ainsi apprécier le niveau de la surprime appliquée.  
For these diseases, the insurer will inform the borrower of the standard premium prices of the premium and may also assess the level of premium surcharge applied.

**Vos droits : le taux de surprime qui vous est appliqué du fait de l'antécédent figurant dans la grille de référence ne peut dépasser le plafond fixé par cette grille si vous remplissez les conditions mentionnées au 2.1 et les critères d'accès.**  
**Your rights : if you meet the conditions under 2.1 and the access criteria, the surcharge rate applicable to you due to the previous medical condition stated in the reference table may not exceed the ceiling fixed by that table.**

L'application de la grille de référence est évaluée par le service médical de l'assureur qui a la possibilité de demander des informations complémentaires au candidat à l'assurance afin de pouvoir vérifier les critères définis par la grille de référence. The insurer's medical department will assess application of the reference table and may ask for further information from the insurance applicant to check the criteria defined in the reference table.

### 3 Évolution du « droit à l'oubli » et du contenu de la grille de référence AERAS Development of the "right to be forgotten" and the content of the AERAS reference table

Les dispositions prévues pour le « droit à l'oubli » comme celles figurant dans la grille de référence AERAS sont enrichies pour tenir compte des progrès thérapeutiques et des données de santé disponibles pour certaines pathologies. Les mises à jour régulières de cette grille de référence sont mises en ligne et donc consultables sur le site internet de la Convention AERAS, [www.aeras-infos.fr](http://www.aeras-infos.fr).

The provisions of the "right to be forgotten" and those set out in the AERAS reference table are supplemented to take into account therapeutic advances and available health-related data for certain medical conditions. The reference table is regularly updated, posted online and can be consulted on the AERAS Convention website [www.aeras-infos.fr](http://www.aeras-infos.fr).

<sup>3</sup>*Ce que l'on entend par « date de fin du protocole thérapeutique » : il s'agit de la date de la fin du traitement actif du cancer ou de l'hépatite virale C, en l'absence de rechute (toute nouvelle manifestation médicalement constatée du cancer ou de l'hépatite virale C, qu'elle le soit par le biais d'un examen clinique, biologique ou d'imagerie), par chirurgie, radiothérapie chimiothérapie ou traitements antiviraux effectués en structure autorisée, à laquelle plus aucun traitement n'est nécessaire hormis la possibilité d'une thérapeutique persistante de type hormonothérapie ou immunothérapie.*

<sup>3</sup>*What do we mean by the "date of the end of your treatment protocol" ? This is the date of the end of your active cancer or viral hepatitis C treatment, where there is no relapse (any new medically diagnosed cancer or viral hepatitis C, whether through clinical, biological or imaging examination) by surgery, radiotherapy chemotherapy or anti-viral treatments carried out by an authorised organisation, where no further treatment is necessary other than the possibility of continuous hormone replacement therapy or immunotherapy-type treatment.*

